



ONEAD : des fuites **d'eau potable** et des tranchées non refermées P.8



Éditorial Quand le crépuscule inverse la surveillance P.2

Actualités nationales

L'entreprise Golden Africa Djibouti : paie-t-elle l'impôt ? Et avec quelques ressources un membre de la famille présidentielle en est-il actionnaire ? P.4

Report des pseudo-élections régionales et communales P.6

Des gendarmes qui rackettent la population P.7

Actualités régionales

Le gouvernement malien expulse l'ambassadeur de **France** au **Mali** P.9



Actualités internationales



Le **Liban** annonce le démantèlement de **17 réseaux espionnant** pour Israël P.11

le crépuscule inverse la surveillance

Conversations consignées, images prises sans consentement, fiches de renseignement à tenir sur tel ou tel, bref la surveillance policière, il connaît. C'est même le seul métier qu'il maîtrise. Il a tôt préféré la chose à l'effort des apprentissages scolaires avancés. Pourquoi ce choix ? C'est une question récurrente s'agissant de lui. Au vu de sa réputation, il y a peut-être une part de plaisir inavouable. Une part de malveillance, précise tel ou tel connaisseur. Une certaine impatience de grappiller du sonnante et trébuchant sans doute. Quoi qu'il en soit, la chose ne l'a jamais quitté. Hier comme aujourd'hui. Surveiller les autres. Le faire d'abord comme gagne-pain. Le faire ensuite comme gagne-pouvoir. Le faire enfin comme garde-pouvoir.

Une fois au sommet de son ascension grâce à qui il sait, il s'est mis à perfectionner sa pratique professionnelle. Il a notamment recouru aux dernières avancées techniques. Écoutes à distance et autres interceptions électroniques ont ainsi pris le pas sur le mode opératoire habituel. Il s'est senti propulsé au-dessus d'une sorte de cage emplies d'êtres dont les faits et gestes s'offrent sans

cesse à son observation. Cela change des vieilles fiches en papier, aurait-il exulté.

Jamais, il n'a imaginé, susurrent certaines sources, que la pratique pouvait se retourner contre sa personne. Cela suggère qu'il n'a pas suivi l'adage local selon lequel il ne faut jamais creuser un trou-piège trop profond, car l'on peut soi-même y tomber un jour. Il devait se sentir trop sûr de son système, de ses sbires et partant de la mise en œuvre du premier par les seconds. A ses yeux, les rats n'avaient qu'à bien se tenir dans la cage à leur intention confectionnée.

Seulement, le système s'est révélé moins satisfaisant que souhaité. Ses défauts de fabrication et les effets du temps ont affecté son fonctionnement. Au point de commencer à se retourner contre la personne même du patron haut perché. Avec des interceptions de ses propres paroles privées. Elles ont été à leur tour enregistrées et mises en stock. Et certaines sciemment jetées sur la place publique. En ce moment.

Choc.

L'homme à fiches n'en croit pas ses oreilles en entendant ce qu'il entend : lui-même maniant des mots peu amènes. Des mots miasmatiques. Des mots le mettant à nu. La machine n'a pas ménagé le maître.

Comment ? Moi ? Ils ont osé ? Qui alors ? Qui a enregistré mes hurlements ? Qui a pu appuyer sur "record" ? A quel endroit de la ligne ? Qui m'entendait, m'écoutait et tenait la technique à cet instant-là ? L'émotion le submerge, sous le signe de la fureur. Enquête ! Il commande une enquête. Il lui faut un nom, des noms s'il y en a plusieurs. Il lui faut un coupable, des coupables s'il y en a plusieurs. Il lui faut passer sa colère sur une personne ou plus.

Seulement, le système s'est étendu dans tous les sens, multipliant les maillons outre mesure. Seulement, le trou a été creusé trop profond. Seulement, le vieux fauve est édenté. Le crépuscule se rappelle encore à lui. Il devrait plutôt se demander comment partir dans les meilleures conditions pour soi et les autres...

H.A.M

L'entreprise Golden Africa Djibouti : paie-t-elle l'impôt ? Et avec quelques ressources un membre de la famille présidentielle en est-il actionnaire ?



Dans le cadre de notre enquête sur les biens mal acquis attribués à la famille présidentielle, nous vous avons parlé de l'entreprise Golden Africa Djibouti. Elle est implantée au PK12, en banlieue de Djibouti-ville, la capitale djiboutienne. Elle produit de l'huile alimentaire d'origine végétale (huile de palme) qui fournit les marchés de Djibouti et d'Éthiopie. Elle a été réalisée au prix de 30 millions de dollars et sa capacité technique initiale lui permet de traiter entre 8000 et 9000 tonnes d'huile végétale par mois. Elle emploie 500 personnes dont l'on ne connaît pas la proportion de Djiboutiens. Elle est dirigée par un Yéménite, Fouad Hayel Saeed. Voir <https://www.theafricareport.com/22460/palm-oil-golden-afri->

[ca-thinks-big-in-east-africa/](https://www.theafricareport.com/22460/palm-oil-golden-afri-ca-thinks-big-in-east-africa/)

Nous avons posé la question de savoir si cette société commerciale appartenait pour 40% au fils Ainache d'Ismail Omar Guelleh et pour le reste à des investisseurs arabes. Cette question n'a jamais reçu de réponse de la part d'Ismail Omar Guelleh, ce qui donne à penser que l'information n'est pas fausse.

D'où nos questions au dictateur Guelleh, à sa famille et au ministre du budget. Golden Africa Djibouti a-t-elle commencé à payer l'impôt ? Sinon, pourquoi ? Autres questions : Avec quel argent le fils Ainache Ismail Omar aurait-il pu participer au capital de cette société commerciale ?

Quelle somme d'argent et autres éléments en nature aurait-il apportés au titre de cette prise de participation ? Quels bénéfices (ou dividendes) en tirerait-il chaque année ? Ismaïl Omar Guelleh, si vous n'aviez pas été chef de l'État, votre Ainache aurait-il pu devenir actionnaire important de Golden Africa Djibouti ? Est-ce conforme aux exigences élémentaires de la gouvernance publique, laquelle interdit notamment l'abus de pouvoir dont l'enrichissement personnel ou familial sans cause ? A suivre.

M.D.J

Report des pseudo-élections régionales et communales



Par un décret daté du 23 janvier 2022, le dictateur, pardon le président de fait Ismail Omar Guelleh, a prolongé le mandat des conseillers régionaux et communaux jusqu'au 11 avril 2022. Cela revient à reporter les élections locales dont le premier devait avoir lieu en février 2022.

Ce décret repose la question de la valeur des élections régionales et communales dans un contexte de verrouillage anti-démocratique où le pouvoir en place est à la fois juge et partie. Il n'existe toujours pas de commission électorale nationale indépendante paritaire (CENI), bien qu'elle soit prévue par l'accord-cadre signé le 30 décembre 2014 entre l'opposition et le gouvernement d'Ismail Omar Guelleh. En d'autres termes, il s'agit

non pas d'élections mais de mascarades électorales. Seuls les habitués du ridicule vont y participer en acteurs de la mise en scène. Ces habitués sont les gens du régime et les quelques alimentaires revenus auprès de ce dernier après un passage de mécontentement par la case opposition. Des opposants de service, selon la formule prêtée à un dignitaire du pouvoir.

Le décret soulève aussi une question de droit, celle de sa légalité. Cette question, nous l'avons posée à un juriste djiboutien. Sa réponse argumentée sera portée à votre lecture attentive la semaine prochaine. A suivre.

M.I.W

Des gendarmes qui rackettent la population



Selon des témoignages concordants que La Voix de Djibouti a recueillis, les gendarmes de la brigade de Balbala Cheik Moussa, en banlieue de la capitale djiboutienne, sont pointés du doigt par la population locale. Un nombre significatif d'habitants se disent victimes d'indignes agissements de leur part. Deux accusations reviennent souvent sur leurs lèvres. Toutes deux parlent de racket. Ainsi, de nombreux conducteurs des tricycles bajaj affirment être souvent arrêtés par ces gendarmes sous des prétextes fallacieux pour leur extorquer de l'argent. Ils leur prendraient parfois tout le gain de la journée. Pour mener ses agissements, les gendarmes en question s'appuient sur un informateur qui répond au nom d'Aboubaker Mohamed et au surnom de Warabe

Cade (Hyène Blanche). Il rôde sur la route passant devant la brigade et en quartier.

Alors gendarmes ou délinquants ?

Rappelons que, comme la police, la gendarmerie est chargée du maintien de l'ordre et de la répression des infractions. Au titre de la répression des infractions (recherche et arrestation des auteurs d'infractions), gendarmes et policiers agissent comme auxiliaires de la justice et travaillent sous l'autorité du parquet de la République. A suivre de près.

O.M.R

ONEAD : Des fuites d'eau potable et des tranchées non refermées



Comme d'autres établissements et services publics, l'Office national des eaux et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) est mal géré. Cela se voit à la situation de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, à Djibouti-ville, la capitale, les canalisations d'eau potable fuient ici et là, tandis que les eaux usées stagnent à travers la ville.

Par exemple, à Balbala, banlieue populaire et peuplée de la capitale djiboutienne, des tranchées pour canalisations d'eau potable qui ont été rouvertes pour réparation de fuites constatées, ne sont toujours pas refermées. C'est le cas à Balbala Quartier 5. De même, plusieurs

fuites d'eau restent toujours à réparer. C'est le cas à Balbala Hayabley. Ce sont là deux situations graves. Dans un cas, les canalisations dont les tranchées ont été rouvertes peuvent être endommagées et les fuites d'eau aggravées. Dans l'autre, les cloaques créés par les fuites d'eau peuvent polluer l'eau potable des canalisations. Il faut dire que, à Hayabley, les fuites d'eau potable sont devenues de véritables marres noirâtres où pullulent toutes sortes d'agents pathogènes. L'hygiène publique n'en est que plus dégradée avec son lot de risques sur la santé des riverains et au-delà. A suivre.

M.I.W

Le gouvernement malien expulse l'ambassadeur de France au Mali



Dans une déclaration rendue publique lundi 31 janvier 2022 par son porte-parole et ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, le colonel Abdoulaye MAÏGA, le gouvernement malien a annoncé sa décision d'expulser de son territoire l'ambassadeur de France dans le pays, Monsieur Joël MEYER. Ce, en protestation contre "les propos hostiles et outrageux" du ministre français des Affaires étrangères et de l'Europe.

Le "communiqué n°016 du gouvernement de la transition" est écrit en ces termes : "Le gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale et internationale que

ce jour, lundi 31 janvier 2022, l'ambassadeur de France au Mali, SEM Joël MEYER, a été convoqué par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale qui lui a notifié la décision du gouvernement qui l'invite à quitter le territoire dans un délai de 72 heures. Cette décision fait suite aux propos hostiles et outrageux tenus récemment par le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères et à la récurrence de tels propos par les autorités françaises à l'égard des autorités maliennes, en dépit des protestations maintes fois élevées. Le Gouvernement du Mali condamne vigoureusement et rejette ces propos qui sont contraires au dévelop-

pement de relations amicales entre nations. Le Gouvernement du Mali réitère sa disponibilité à maintenir le dialogue et à poursuivre la coopération avec l'ensemble de ses partenaires internationaux, y compris la France, dans le respect mutuel et sur la base du principe cardinal de non-ingérence, conformément aux aspirations légitimes du peuple malien”.

Cette mesure montre que la tension entre Paris et Bamako monte d'un cran. Une tension manifeste depuis que les militaires ont pris le contrôle total de la transition dans ce pays en mai 2021. Depuis lors, les putschistes se sont tournés vers la Russie pour les aider à faire face à la menace terroriste dans le pays. D'où l'arrivée au Mali d'éléments de Wagner, la fameuse société de sécurité proche du président russe Vladimir Poutine.

Cette expulsion de l'ambassadeur de France conduira-t-elle Paris à rompre ses relations diplomatiques avec Bamako ? Ce n'est pas dans son intérêt, ni dans celui du Mali, selon plus d'un observateur. Du reste, le pouvoir malien en a conscience qui laisse la porte ouverte au dialogue “dans le respect mutuel”. A suivre.

H.A.M

Le Liban annonce le démantèlement de 17 réseaux espionnant pour Israël



Au Liban, le gouvernement a annoncé lundi 31 janvier 2022 le démantèlement de 17 réseaux d'espionnage agissant pour le compte d'Israël. Selon le journal local al-akhbar, proche du Hezbollah, mouvement armé chiite libanais considéré comme pro-iranien, 35 personnes ont été arrêtées au titre de l'opération. Il s'agit de Libanais, de Palestiniens et de Syriens. "Ces réseaux avaient un rôle local et régional", a affirmé aux journalistes le ministre de l'information par intérim, Abbas Halabi, à l'issue d'une réunion gouvernementale.

Au moins, 12 des 35 personnes arrê-

tées savaient qu'elles agissaient pour le compte d'Israël, selon le journal. Les autres étaient persuadées de travailler pour des entreprises internationales ou des ONG. Le média précise qu'il s'agit de la plus grande opération de contre-espionnage conduite au Liban contre Israël depuis 2009.

"Le démantèlement de ces réseaux prouve une nouvelle fois l'importance de la sécurité préventive et de la coordination des différents appareils sécuritaires pour protéger le Liban", a déclaré le Premier ministre libanais, Najib Mikati cité par son ministre de l'information par intérim.

Entre 2009 et 2014, les autorités libanaises ont arrêté et détenu plus de 100 personnes accusées d'espionner pour le compte d'Israël, pour la plupart des salariés de l'armée et du secteur des télécommunications.

Rappelons que, en 2006, une guerre dévastatrice de 33 jours avait opposé Hezbollah et l'armée israélienne. Le conflit avait fait 1200 morts au Liban, des victimes majoritairement civiles, et 160 morts en Israël, des victimes pour la plupart militaires. Depuis lors, l'État hébreux et Hezbollah s'abstiennent de rouvrir les hostilités bien que demeurant en état de guerre.

S.A.H

Récit : A comme Asli (Suite)

Asli éclate littéralement de joie à la vue de sa mère parmi les membres de la caravane. Elle ne se retient pas de courir vers elle, comme elle le faisait en son enfance lorsqu'elle voyait rentrer père ou mère. Chacune de ses foulées la fait avancer vers un ailleurs agréable, loin des soucis qui l'assaillent. Ce retour maternel lui est d'autant plus réjouissant qu'il n'a pas été annoncé. Elle croit rêver. C'est la plus belle des surprises depuis un temps long. Elle s'en souviendra longtemps.

Elles tombent dans les bras l'une de l'autre. H ne peut plus soulever sa fille comme autrefois. Est loin l'époque de l'enfant au poids plume. En son absence, Asli n'a point cessé de grandir, même si elle a plus gagné en taille qu'en masse. Elle est aujourd'hui une jeune fille élancée, au cou long et à la démarche gracieuse.

Elles se sourient, se rient et s'embrassent. Puis elles se serrent et se resserrent, lâchant des larmes qui se mêlent. Elles sentent leurs

cœurs battre au même rythme. Un moment d'intense bonheur, comme la vie en abonde peu.

Les autres membres de la caravane les regardent, sensibles au sympathique spectacle de leurs retrouvailles. Ce qu'ils en ressentent, n'est pas insignifiant : une part de ce bonheur les pénètre. Qui a dit que la joie n'est pas contagieuse ? Ils la contiennent cependant, probablement par retenue pastorale. Elle se devine seulement sur leurs visages que d'irrépressibles sourires illuminent. Il faudrait pouvoir les scanner pour voir l'amplitude de l'émotion communiquée.

Après ces instants d'arrêt sur allégresse, la caravane reprend sa marche pour franchir les quelques dizaines de mètres qui la séparent du campement. Mère et fille aussi. A cette heure de la journée où l'aiguille horaire se rapproche du chiffre dix sur la montre, le campement n'est pas le plus animé. L'enclos est vide de bêtes et les toukoulis n'abritent

que quelques enfants en bas âge sur lesquels veille telle personne âgée. Même les agneaux et autres chevreaux ont quitté leurs mini-enclos. Ils sont en sortie aux abords du campement où ils apprennent à paître. Sans le savoir, ils se préparent au sevrage. C'est le benjamin I qui surveille ceux de sa famille. D'autres enfants font de même pour les leurs. Ils travaillent les uns près des autres afin de se soutenir face aux risques de prédation. La présence à plusieurs tend à décourager les chacals connus pour rôder autour du campement. Entre plusieurs yeux, un chacal passe difficilement inaperçu. Même s'il parvient à déjouer l'attention puérile et qu'il plante ses crocs dans la chair fraîche d'un chevreau ou d'un agneau, il n'est pas certain de l'emporter. Il suffit que la proie pousse un cri ou que l'herbe bouge un brin pour que les plus attentifs des enfants se ruent sur lui, cailloux en avant et bâtons brandis.

Le toukoul familial est donc vide quand elles y parviennent. En journée, c'est rare que l'habitation accueille plus que le benjamin I pour son frugal repas de midi. Elle ne retient pas longtemps la mère et sa fille, car il faut à ces dernières décharger rapidement le dromadaire ravitailleur et entrer les provisions.

La bête de somme est déjà accroupie, prête à être délestée de la charge et à reprendre des forces. Arbres et arbustes l'attendent, feuilles fraîches au vent. De l'herbe aussi. Un repas copieux pour un appétit aiguisé. Sa langue exercée excelle dans l'art d'honorer cette offre suffisante. En deux temps, trois mouvements, le camélidé va bourrer les poches de son estomac compartimenté. Il n'a point besoin de mâcher longuement ce qu'il mange : il a la faculté de le faire plus tard. En animal ruminant, il régurgite ce qu'il a accumulé en lui pour le remâcher. Il le fait notamment de nuit, au repos, faisant ainsi d'un moment deux usages. A suivre.